

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 12 décembre 2016 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Julie PONT ; Annie RELLIER ; Annie RELLIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER.

**Absents**: Laurent REY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Julie PONT.

Le compte rendu du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES

#### ➤ DECISION MODIFICATIVE N°4

INVESTISSEMENT	
COMPTE	MONTANT
D - 2315 - op 208	-20 000
D - 2313 - op 208	20 000

#### ➤ ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Les Avanchers-Valmorel qui sollicite l'admission en non-valeur de divers produits pour un montant de 6 102.68 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2016 au compte 6541, les sommes figurant sur l'état joint.

#### ➤ AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget 2017, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

#### ➤ ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

▪ Anciens combattants	600 €	▪ Tarentaise Basket	100€
▪ ADMR	3 000€	▪ Ecole Darentasia	50€
▪ Les Cordeliers	100 €	▪ Amicale Pompiers Valmorel	200€
▪ Mets d'la Wax	1 500 €	▪ Association Parents Elèves	60€
▪ Alpes escrime	50€	▪ Club de ski	5 470 €
▪ Comice agricole	150€	▪ Club des sports	5 610€
▪ Amicale du personnel communal	3 000 €	▪ Lycée Moutiers Enjeu Sport	100€
▪ Papillons blancs	150 €		

## ➤ INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'attribuer au comptable une indemnité du conseil, Le conseil municipal attribue cette indemnité à taux plein

## ➤ TARIFS 2017

Le conseil municipal

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales à 38.65 € / m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.
- Fixe le montant de location des différents matériels auprès de la CCVA, collectivités ou particuliers

## ➤ INSTAURATION REDEVANCE D'OCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'instituer une redevance d'occupation du domaine public pour travaux. Après débat, le conseil sursoit à statuer.

## PERSONNEL

### ➤ COMPLEMENT ASTREINTES SAISON HIVER 2016-2017

Le conseil complète la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte d'exploitation d'un montant de 159.20€/semaine au personnel chargé du déneigement suivant le Décret 2003-363 du 15 avril 2003 :

12 semaines entre le 19 décembre 2016 et le 16 avril 2017

Monsieur COMBREAS Florian Adjoint technique 2ème Classe

### ➤ MISE A DISPOSITION AGENTS 2017

Le conseil décide la mise à disposition de 4 agents pour un total de 1050 heures environ à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

### ➤ REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération qui est facultatif. Il se distingue des éléments obligatoires de rémunération que sont le traitement indiciaire (éventuellement majoré par la nouvelle bonification indiciaire), le supplément familial de traitement. Le Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 introduit un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents pour les cadres d'emploi éligibles. Le RIFSEEP se divise en 2 parts :

- l'IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- le CIA : un complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Le Conseil municipal décide l'attribution du régime indemnitaire tel que mentionné ci-dessus, aux agents relevant des cadres d'emplois mentionnés, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Il convient également de reprendre la délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à tous les cadres d'emploi ; ainsi que la délibération instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les cadres d'emplois Techniques et Police Municipale, Indemnité de Mission des Préfectures au cadre d'emploi techniques.

Le Conseil municipal décide l'attribution de l'IHTS à tous les cadres d'emploi.

Le Conseil municipal décide l'attribution de l'IAT et de l'IEMP aux cadres d'emplois Techniques et Police Municipale

Le régime indemnitaire sera versé mensuellement

Le régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

## ➤ CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Afin de mener à bien cette mission il est nécessaire de procéder au recrutement de 5 agents recenseurs. Ces agents suivront une formation les 9 et 16 janvier, et devront également faire une tournée de reconnaissance avant la date de début de recensement.

Le conseil décide la création de 5 emplois d'agents non titulaires du 9 janvier au 28 février 2017.

## AFFAIRES DIVERSES

### ➤ FONCIER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition de messieurs Jean-Robert et André HOTE de lui céder divers tènements aux abords de la zone de parking du Crey, de voies communales, du domaine skiable.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition foncière des parcelles :

ZY 3 – ZY 5 – ZY 9 – ZY 235 – ZY 238 – ZY 241 pour une superficie de 2 716 m<sup>2</sup> au prix de 3 €/m<sup>2</sup> et les parcelles ZY 26 – ZY 27 et ZY 44 pour une superficie totale 7 085 m<sup>2</sup> au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup>.

Précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de la collectivité.

### ➤ ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Mme Marie GUNIE de la commission Enfance – Jeunesse – École, il convient de nommer les nouveaux représentants de cette commission :

- Vice-Présidente Mme Erika PIANI
- Autres représentants : Mme Julie PONT – Mme Annie RELIER-TISSERAND

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Marie GUNIE pour son engagement dans la commission scolaire.

### ➤ DIVERS

- Suite au départ de Monsieur Jean-Dominique BETIN fin décembre, un nouvel agent a été recruté en tant que responsable urbanisme. Cette personne étant disponible immédiatement, il convient de modifier la délibération du 18/10/2016 afin de pouvoir l'embaucher au plus vite.
- Suite à la demande de l'OMP de passer à la verbalisation électronique courant 2017 pour être applicable au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient de signer une convention avec la Préfecture, relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire.  
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention et tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

### **Monsieur le Maire informe le conseil :**

- De la signature du marché de transport pour le service de navettes ski bus gratuites avec la SPL Valmorel gestion
- Du démarrage des travaux de la résidence hôtelière Anitéa en avril 2017

**Jean-Louis BAZIN :** Un miroir a été installé à la sortie du chemin du Replat au Fey dessous. Il permet ainsi une meilleure visibilité pour la sortie sur la RD.

Le programme de travaux 2016 sur l'ensemble de la commune est terminé.

**Erika PIANI :** Informe du succès des TAP : 63 enfants inscrits au 2<sup>ème</sup> trimestre. Un spectacle aura lieu le vendredi 16 décembre.

La garderie rencontre également une forte augmentation de sa fréquentation. Un renfort est prévu pour la surveillance les soirs de forte affluence.

**Sylvie THOMAS :** Le bulletin municipal de décembre 2016 est publié. Il sera distribué à compter de la semaine 50. L'ensemble du conseil municipal remercie Sylvie THOMAS pour son travail.

*La séance est levée à 22h00.*

**Les vœux du Maire auront lieu le samedi 21 janvier 2017 à 19h00**